

Moroni le 10 Juillet 2006

**A Son Excellence Mr Ahmed Abdallah Sambi**  
Président de l'Union des Comores  
Palais de Beit Salam  
Moroni, COMORES

Monsieur le Président,

Permettez nous tout d'abord de vous adresser nos chaleureuses félicitations suite à votre accession à la magistrature suprême du pays suite à des élections qui ont été jugées honnêtes et transparentes par la communauté internationale et notamment par les représentants de l'Union Africaine.

Les tâches qui vous attendent sont immenses.

Toutefois nous tenons à attirer votre attention sur un grand chantier qui nous tient à cœur : la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores. Il convient de consolider l'unité du pays en renforçant la présence et l'autorité de l'Union sur l'île d'Anjouan et mener un combat sans relâche contre le séparatisme qui a fait tant de mal à notre pays.

Mais selon de nombreux spécialistes de la crise comorienne, notre pays ne pourra connaître une paix et une stabilité durables tant que l'île de Mayotte ne sera pas intégrée au sein de la mère-patrie.

Nous vous demandons donc de mettre un terme à la diplomatie engagée par votre prédécesseur et consistant à faire de nombreuses concessions à la puissance occupante de l'île de Mayotte sans la moindre contrepartie. Elle a entraîné l'affaiblissement du soutien de la communauté internationale à la cause de notre pays concernant le retour de Mayotte dans son ensemble naturel. On assiste, en outre, à une véritable chasse à l'homme déclenchée par certains politiciens maorais avec la bénédiction des autorités françaises à l'encontre des ressortissants de la partie indépendante des Comores considérés comme des « clandestins » dans leur propre pays. Des hommes, des femmes ainsi que des enfants scolarisés sont arrêtés manu militari, maltraités, et expulsés de Mayotte dans des conditions humiliantes.

Il incombe aux autorités comoriennes d'élever la voix afin de dénoncer cette chasse à l'homme et de demander aux autorités françaises de traiter tous les habitants de l'île comorienne de Mayotte avec dignité et respecter les principes prévus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.

Nous disposons d'un moyen de pression : le droit de ne plus accepter les expulsions venant de Mayotte, en nous basant sur le droit international, puisque ces Comoriens expulsés de Mayotte n'ont franchi aucune frontière légalement reconnue. Cela amènerait les autorités françaises installées à Mayotte à prendre conscience des conditions dans lesquelles elles poursuivent, interpellent et renvoient femmes et enfants vers les trois autres îles des Comores.

C'est indigne d'un pays démocratique et l'Etat comorien doit le dire haut et fort, et ainsi refuser de se rendre complice de ces entorses aux droits de l'homme.

L'un des drames qui traverse notre pays est lié aux nombreux accidents maritimes provoqués dans les eaux territoriales de Mayotte. Compte tenu des tracasseries administratives imposées par la puissance occupante, de nombreux ressortissants de la partie indépendante des Comores sont contraints de risquer leur vie afin de pouvoir rendre visite à Mayotte à un membre de la famille ou partager les événements importants de la vie (naissance, mariage ou décès). Cette situation est tout à fait indigne à une époque où on ne cesse de parler de mondialisation. Il est tout de même paradoxal de constater que la France a instauré un véritable « Mur de Berlin » entre Mayotte et ses îles sœurs afin d'empêcher une libre circulation entre les citoyens d'un petit pays composé de quatre îles.

Nous vous demandons Monsieur le Président d'intervenir auprès du Président de la République française en vue de réclamer l'abrogation du visa Balladur qui a entraîné plusieurs milliers de morts dans notre pays.

Nous tenons, par ailleurs, à vous encourager pour la décision courageuse que vous avez prise de ne plus retirer la question de Mayotte de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies, comme cela était fait chaque année par les divers gouvernements comoriens depuis le coup d'Etat de 1995. Cela permettra de relancer une nouvelle dynamique au sein de la communauté internationale en vue d'exiger le retour de Mayotte au sein de la mère-patrie. C'est en défendant de manière ferme ses droits inaliénables concernant sa souveraineté internationalement reconnue sur l'île de Mayotte que notre pays parviendra à conquérir le respect et l'estime de la communauté internationale afin d'exiger l'ouverture de vraies négociations entre la France et les Comores destinées à définir un calendrier prévoyant le retour de Mayotte dans son ensemble naturel. Nos organisations restent disposées à aider et à soutenir l'action de votre gouvernement dans sa lutte pour le retour de Mayotte dans son ensemble naturel.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous réserverez à notre présente demande et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos hommages les plus respectueux.

**Les organisations signataires**

- **Le Collectif pour la défense de l'Unité et de l'intégrité territoriale des Comores (Réunion)**
- **Le Comité Maore ( Comores )**
- **Le Collectif Comores Massiwa Mané (France)**

**Maison des Droits de l'Homme  
B.P. 1497  
Moroni Union des Comores**